



Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Accusé de réception en préfecture
091-219103769-20260811-32-AR
Date de télétransmission : 14/08/2026
Date de réception préfecture : 14/08/2026

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

MD

**DECISION N° 32
PORTANT SOLLICITATION D'UN SOUTIEN
FINANCIER AUPRES DE LA REGION DANS
LE CADRE DU FONDS D'URGENCE
CANICULE**

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n°3 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 déléguant au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions,

Considérant la possibilité de solliciter un soutien régional dans le cadre du fonds d'urgence canicule.

DECIDE

Article 1 : de déposer un dossier dans le cadre d'une demande de subvention pour l'achat de ventilateur, de brumisateur, de films anti-chaleur et de tout équipement nécessaire dans le cadre des fortes chaleurs.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et ampliation et sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Marolles-en-Hurepoix,
Le 11 août 2026,

Nicolas MURAIL,

Maire



Tout courrier devra être adressé à l'attention de Monsieur le Maire

Hôtel de ville - 1 avenue Charles de Gaulle - 91630 MAROLLES-en-HUREPOIX
Tél. : 01.69.14.14.40 - Fax. : 01.69.14.14.59 - E.Mail : mairie@marolles-en-hurepoix.fr